

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-259

présenté par  
M. Califer

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	20 000 000
Conditions de vie outre-mer	20 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement de crédit propose de renforcer les moyens budgétaires dévolus à la prise en charge des cancers dans les Outre-mer.

Il est crucial de promouvoir le budget dédié à la prise en charge des cancers dans les Outre-mer car les habitants de ces territoires font face à des disparités importantes en matière d'accès aux soins, comparé à la France hexagonale. Les infrastructures médicales y sont souvent moins développées,

ce qui complique parfois les diagnostics précoces et la continuité des traitements. Un budget renforcé permettrait de combler ces écarts, en améliorant les équipements de santé et en garantissant des soins de qualité à proximité des patients, réduisant ainsi les évacuations sanitaires coûteuses vers la France hexagonale.

De plus, les populations des Outre-mer sont exposées à des facteurs de risques spécifiques (comme certaines expositions environnementales ou habitudes alimentaires), ce qui peut influencer l'incidence de certains cancers. Promouvoir un budget adapté permettrait de financer des programmes de prévention et de sensibilisation ciblés, répondant aux particularités locales, tout en favorisant une meilleure équité en santé pour tous les citoyens, peu importe leur lieu de résidence.

Le présent amendement opère un transfert du programme « Emploi Outre-mer » au programme « Conditions de vie Outre-mer » afin de tenir compte des contraintes imposées par l'article 40 de la Constitution. Il ne vise donc aucunement à abaisser le programme « Emploi Outre-mer » déjà trop peu élevé.